



VILLE
de
Calais

Communiqué de presse

Calais (62) – le 26 juin 2023

Réseau de chaleur de Calais : doublement du réseau pour favoriser la conversion énergétique du territoire

Le 26 juin, Natacha BOUCHART, Maire de Calais, et Yves LEDERER, Président du Groupe Coriance, signent le contrat de délégation de service public pour l'exploitation et l'extension du réseau de chaleur.

La Ville de Calais a choisi Coriance pour l'accompagner dans la transition énergétique de son territoire. CALOREV, filiale du Groupe Coriance, a pour mission d'exploiter et d'étendre le réseau de chaleur de la Ville. Celui-ci sera alimenté à 86% par de l'énergie locale et renouvelable, de la biomasse.

La crise énergétique actuelle rappelle à quel point la transition énergétique des territoires est importante. Et dans ce contexte, les réseaux de chaleur alimentés par des EnR sont la réponse à l'envolée des prix des énergies fossiles.

Les avantages du réseau CALOREV sont nombreux.

- Le réseau de chaleur améliore la qualité de l'air de la Ville en remplaçant des énergies fossiles par de l'énergie renouvelable, évitant ainsi les émissions de plus de 13 000 tonnes de CO2 chaque année. Cela représente 6 520 véhicules retirés de la circulation par an, soit l'équivalent d'¼ des véhicules de la ville ;
- Faire bénéficier les habitants d'une chaleur à un prix compétitif et maîtrisé dans la durée, décorrélé des fluctuations du prix des énergies fossiles ;
- Contribuer à l'indépendance énergétique de la Ville.

Un réseau de chaleur à l'échelle de la ville

Les travaux de modernisation débuteront en 2023 et les travaux de développement du réseau de distribution de la chaleur en 2024.

14.3 km de réseau et 44 nouvelles sous-stations seront créés portant ainsi le réseau à 30 km et 130 sous-stations.

A terme, l'équivalent de 18 000 logements bénéficiera d'une chaleur renouvelable et locale. Le réseau desservira la majorité des quartiers. Des logements, des bâtiments d'enseignement (collèges, lycées), des établissements de santé (hôpitaux, cliniques), des industriels seront raccordés.

Des moyens de production renforcés

La chaufferie biomasse située rue MARCEL DORET sera en partie rénovée et de nouveaux équipements prendront place sur le site : une chaudière de 6 MW ainsi qu'un silo et un convoyeur indépendants de l'installation existante portant ainsi à 18 MW la puissance installée pour la biomasse.

La nouvelle chaufferie biomasse sera mise en service en 2024.

Des moyens d'appoint/secours décentralisés permettront une fourniture de chaleur fiabilisée.

Afin d'informer les habitants, les abonnés et les usagers, en temps réel, un site internet est disponible dès à présent. www.calorev.fr

Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur urbain ?

Un réseau de chaleur, c'est le principe du chauffage central appliqué à l'échelle d'un quartier ou d'une ville. Concrètement, ce sont des canalisations enterrées sous la chaussée qui acheminent de l'eau chaude jusqu'aux bâtiments desservis par le réseau de chaleur pour les alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire



Plus d'informations : www.calorev.fr

Contacts presse :

Coriance

Audrey CONSTANTIN

Cheffe de service communication externe

06 80 14 21 51 – audrey.constantin@groupe-coriance.fr



VILLE
de
Calais

Ville de Calais

Emeline FLAMENT

Directrice de la Communication et des Relations Presse

06 01 12 06 81 – emeline.flament@mairie-calais.fr

A propos de Coriance

Depuis 25 ans, Coriance construit, développe, et exploite des réseaux de chaleur et de froid urbains alimentés localement par des énergies renouvelables, comme la géothermie et la biomasse, pour accompagner durablement les collectivités et les industries dans leur conversion énergétique.

www.groupe-coriance.fr



Groupe Coriance



@coriance



@Groupe_Coriance